

« L'expérimentation animale et les chiens » : fact-checking

12 octobre 2023



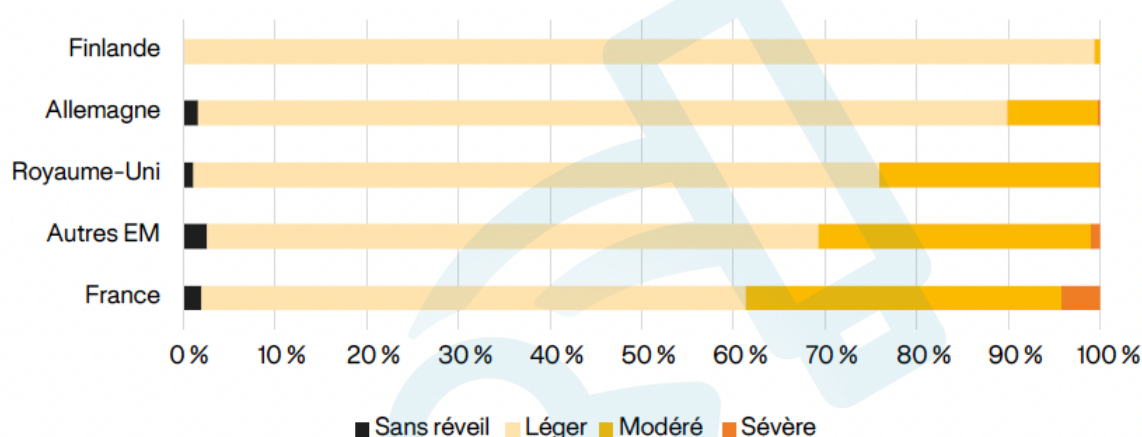
Un rapport d'étude « L'expérimentation animale et les chiens » a été publié fin août par One Voice. Ce rapport, présenté comme une analyse scientifique rigoureuse, est en réalité une énumération désordonnée de contre-vérités et remises en question de la science, jouant avant tout sur l'émotionnel. Nous aurions voulu revenir sur chacune d'entre elles mais selon [la loi de Brandolini \(ou le principe d'asymétrie des baratins\)](#), nous avons dû nous contenter de n'en sélectionner que quelques unes.

Nous remercions les scientifiques, vétérinaires et chercheurs, qui nous ont aidé à revenir sur le travail « d'expertise scientifique » de One Voice.

Degrés de gravité

« La France se démarque en Europe par une proportion relativement élevée de procédures très douloureuses ou stressantes » chez les chiens. (p4)

PROPORTION DES DIFFÉRENTS DEGRÉS DE GRAVITÉ (MOYENNES 2016-2021)



C'est en contradiction avec les chiffres présentés dans le graphique proposé dans le rapport qui montrent une immense majorité de procédures légères/modérées et souvent comparables à ce qui est réalisé en routine dans les cliniques vétérinaires (prélèvements, administration de médicaments, anesthésie....) ; les procédures sévères ne représentant que [4,17% de toutes les procédures](#).

« « Léger » correspond par exemple à l'injection d'un vaccin suivie de mesures biologiques et d'observations cliniques, puis de la mise à mort des animaux et du prélèvement de leurs organes, pour évaluer l'innocuité du vaccin. » (p4)

Dans la catégorie de procédures légères, la mise à mort des animaux est exceptionnelle. C'est bien souvent une nécessité expérimentale pour des analyses post-mortem pour détecter les éventuels effets délétères d'un traitement sur les organes ou l'organisation cellulaire.

Une grande partie des chiens est ensuite réutilisée, après avis vétérinaire, dans d'autres procédures légères équivalentes ce qui permet de réduire le nombre d'animaux utilisés. [En 2022, le pourcentage de chiens réutilisés dans une autre procédure expérimentale était de 40,5%](#).

« « Sévère » correspond par exemple à l'isolement continu pendant sept ans dans un

bâtiment clos et confiné, assorti d'un prélèvement de 200 ml de sang toutes les deux semaines pour la production d'un vaccin vétérinaire. » (p4)

L'exemple cité n'est pas représentatif du processus de production d'un vaccin. Toutefois, cet exemple précis permet à One Voice de mettre en avant des chiffres spectaculaires.

Ce projet est au bénéfice des chiens puisqu'il permettra la production d'un vaccin vétérinaire luttant contre une maladie parasitaire chez les animaux pouvant être sévère voire mortelle.

Le volume des prélèvements respecte les recommandations en cours pour des chiens de grande taille. Le projet précise également : « *Le prélèvement est réalisé par des personnes formées et les techniques utilisées visent à limiter au maximum la douleur, la souffrance et le stress des animaux. Un suivi attentif des animaux est réalisé afin de détecter tout signe de douleur ou d'inconfort au cours du prélèvement.* » **Le fait de prélever tous les 15 jours les mêmes animaux permet de limiter le nombre d'animaux concernés pour avoir un résultat statistiquement fiable (Principe des 3R : Remplacer, Réduire, Raffiner).**

A aucun moment, le projet ne mentionne un isolement des animaux. Les chiens ne sont pas hébergés seuls mais dans un box avec leurs congénères et des enrichissements. La réglementation stipule que l'isolement d'un chien ne peut excéder 4h et toute exemption doit être motivée et validée par un comité d'éthique et les autorités compétentes. Ce qui n'est pas le cas dans cet exemple.

Notons enfin que dans cette étude en particulier, il est prévu de proposer 30 chiens à l'adoption en fin de procédure.

Tests de toxicité

Les tests de toxicité « consistent souvent à empoisonner les animaux avec des quantités irréalistes d'un produit pour déterminer quelle dose ou quel mode d'administration risquent de leur faire du mal, voire de les tuer. » (p5)

Avant d'initier des études cliniques, les tests de toxicité sont requis par les autorités de santé conformément à la réglementation, que ce soit pour les médicaments destinés aux humains ou aux animaux.

Afin d'accroître leur fiabilité, **les études sur les candidats pour un médicament humain** sont généralement réalisées sur deux espèces animales, l'une rongeur, l'autre non-rongeur. Le choix de l'espèce non-rongeur se fait selon des critères de sensibilité d'espèce par rapport à la nature du principe actif évalué (par exemple une molécule chimique ou un produit biologique). Ce choix se fait aussi selon des critères prenant en compte la composante 3R.

Ces études de sécurité du médicament utilisent des doses encadrant celles qui sont identifiées comme doses de traitement. Dans certains protocoles, trois groupes avec trois doses peuvent être utilisés pour fiabiliser les résultats d'études. **Ces doses ne sont donc pas des doses d'empoisonnement mais des doses thérapeutiques.** L'objectif est de rechercher tout signe clinique, toute lésion ou toute modification physiologique liés aux doses identifiées de traitement, ceci pendant une durée d'étude correspondant à la durée maximum attendue de traitement des patients. Quand trois doses sont utilisées, elles sont donc définies, y compris la plus élevée, pour éviter tout « *empoisonnement* ». De plus, l'utilisation de points limites prédéfinis dans le protocole d'étude permet de détecter rapidement tout éventuel surdosage. Dans ce cas, le protocole définit aussi comment l'étude est poursuivie, par exemple en modifiant ou en suspendant l'administration de la forte dose et en étudiant le potentiel de récupération de l'organisme, ce qui constitue une autre information cruciale.

Dans le domaine du médicament vétérinaire, d'autres études précliniques réglementaires sont également nécessaires pour évaluer le médicament d'un point de vue des risques liés à l'exposition humaine. Cela s'applique par exemple aux anti-parasitaires à application cutanée et, pour les espèces agricoles, aux résidus médicamenteux après traitement, présents dans le lait, les œufs ou la viande. Enfin, **il est important de rappeler que les études réglementaires cliniques vétérinaires (par opposition aux études précliniques) ne sont pas soumises à la réglementation de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, mais à [une autre réglementation](#).**

Une différence importante est que la réglementation de protection des animaux utilisés des fins scientifiques interdit l'utilisation de rongeurs, carnivores, primates et autres espèces (listées dans [la Directive 2010/63/UE - Annexe 1](#)) ne provenant pas d'élevages inspectés et dédiés, interdisant tout recours à des animaux appartenant à des particuliers en recherche vétérinaire préclinique.

Élevages

Les animaux « SPF » (Specific Pathogen Free) sont « élevés dans des conditions stériles et non vaccinés afin d'éviter qu'ils ne développent des anticorps spécifiques. » (p6)

Les animaux SPF ne sont en effet pas vaccinés contre l'ensemble des maladies contagieuses classiques car ils sont essentiellement utilisés dans des études vaccinales. Ils sont élevés dans des conditions environnementales contrôlées afin de garantir un environnement exempt d'un certain nombre d'agents pathogènes indésirables. Leurs conditions d'hébergement permettent d'éviter les infections.

Notons que les autres chiens utilisés en recherche sont vaccinés contre les maladies contagieuses comme les chiens de compagnie.

« Pour les laboratoires, plus le nombre de chiens augmente, plus les cages sont grandes. Mais les éleveurs, qui détiennent beaucoup d'animaux, sont soumis à des normes encore moins favorables à ces derniers. Pour vingt beagles âgés de six mois (7-8 kilos), ces entreprises peuvent avoir un « compartiment » d'une taille totale de 20 m², dont au maximum 10 m² à l'extérieur. Pour faciliter le nettoyage et éviter les contaminations, ces chiens vivent en permanence sur du béton » (p10)

Les normes sont identiques dans les laboratoires et dans les élevages.

[Selon la réglementation en vigueur](#), lorsqu'il existe un espace extérieur, la partie intérieure doit représenter au moins 50 % de la surface minimale réglementaire. **Elle n'impose aucune limite à la taille maximale de l'espace extérieur.** En reprenant l'exemple donné (20 beagles de 7 à 8 kg avec un accès à l'extérieur), les seules exigences sont une surface minimale d'hébergement de 20m² dont au moins 10m² en intérieur. La surface extérieure peut bien évidemment être plus grande.

L'environnement des chiens en élevage et au laboratoire se doit d'être maîtrisé de manière à éviter :

- des maladies qui occasionneraient du stress et de la souffrance et augmenteraient le nombre de chiens élevés/utilisés ;
- les biais dans les études, qui entraîneraient une utilisation d'un nombre accru de chiens s'il fallait répéter des études.

L'hébergement nécessite donc d'avoir accès à des locaux faciles à entretenir.

Poids d'un individu	Surface au sol pour chaque individu
Jeune sevré ≤ 5 kg	0,5 m ²
Jeune sevré ≤ 10 kg	1 m ²
Jeune sevré ≤ 15 kg	1,5 m ²
Adulte ≤ 20 kg	2 m ²
Adulte > 20 kg	4 m ²

Tableau présenté par One Voice (p10)

Ci-dessous le tableau tel qu'il a été publié dans [la Directive 2010/63/UE](#) : la première colonne indiquant les dimensions minimales a été supprimée dans le rapport de One Voice pour faire croire que la dimension minimale d'un espace est de 0,5m² alors qu'elle est de 4m².

POIDS DU CHIEN (kg)	DIMENSION MINIMALE	SURFACE AU SOL	HAUTEUR MINIMALE	DATE D'APPLICATION
	du compartiment (m2)	minimale par animal (m2)	(m)	
jusqu'à 5	4	0,5	2	1er janvier 2017
de plus de 5 à 10	4	1,0	2	
de plus de 10 à 15	4	1,5	2	
de plus de 15 à 20	4	2	2	
plus de 20	8	4	2	

Tableau issu de la Directive 2010/63/UE

Réglementation

« Avant de démarrer un projet expérimental, les établissements doivent obtenir un avis favorable de leur comité d'éthique et une autorisation du ministère de la Recherche. Mais les dysfonctionnements sont légion et les comités, juges et partie, n'ont jamais refusé un projet en France. » (p12)

Une information capitale a été occultée du rapport : 92,1% des projets acceptés l'ont été après modifications liées à l'évaluation éthique (selon [le Bilan annuel national d'activité des comités d'éthique en expérimentation animale](#)).

Le fonctionnement du système de revue éthique repose sur de multiples échanges entre l'auteur du projet et le comité d'éthique afin d'aboutir à une version finale répondant aux exigences éthiques.

Les avis intermédiaires non favorables ne sont pas publiés car l'avis favorable est le préalable indispensable à la soumission à l'autorité compétente.

Au final, seuls 7,9% des projets ont été acceptés sans modifications (en 2021).

« 108 comités actifs en France » (p12)

Il est étonnant que ce rapport qui pointe des problèmes de fonctionnement dans les comités d'éthique mono-institution omette citer l'[avis du CNREEA publié en avril 2022 sur les conditions d'agrément des comités d'éthique](#), à savoir avoir 25 % de membres extérieurs et un seuil minimal de dossier à examiner par an pour conserver son expertise. Ces recommandations ont bien été mises en oeuvre par le Ministère en charge de la Recherche puisque les comités ont commencé à se regrouper. Leur nombre est passé de 108 en 2021 à 87 en 2022 (soit une baisse de près de 20%).

Cet avis du CNREEA est pourtant utilisé un peu plus tard dans l'argumentaire du rapport.

Inspections

« D'après la réglementation, au moins un tiers des établissements doit être inspecté chaque année. [...] Aucune précision n'est donnée sur le nombre de ces établissements qui utilisent des primates. Il est donc impossible pour le public de s'assurer du respect de la réglementation sur ce point. » (p14)

Dans un rapport dédié aux chiens, nous nous étonnons de cette référence aux primates.

« Les inspections « inopinées » sont souvent annoncées la veille, pour des raisons pratiques. Il ne s'agit donc pas d'inspections « sans avertissement préalable » (comme dans la répression des fraudes, par exemple). » (p14)

Notons d'abord que cet avertissement préalable est loin d'être systématique. L'information préalable vise principalement à s'assurer que les personnes ayant des responsabilités (vétérinaire désigné, responsable SBEA, ...) seront bien présentes et disponibles pour répondre aux questions. **En une nuit, il est impossible pour un établissement de se mettre en conformité s'il ne l'est pas déjà.**

D'autre part, est-il sérieux de comparer les visites des services de la répression des fraudes dans des lieux ouverts au public (fast food, commerces...) avec l'inspection des laboratoires de recherche hébergeant des animaux et les contraintes liées (sécurité sanitaire, sureté...)?

Nécessité

« En 2023, on peut pourtant se demander s'il est bien « nécessaire » de modifier génétiquement des animaux « de rente » pour les rendre plus productifs dans un contexte où les épidémies se multiplient dans les élevages et où les spécialistes du climat alertent sur l'urgence de la transition vers les protéines végétales. De même, on peut difficilement juger « nécessaire » d'étudier « les origines et fonctions évolutives de la musicalité » en

exposant des cailles à de la musique dans des cages minuscules avant de les isoler dans des « arènes de test » pour évaluer leur comportement. » (p20)

Dans un rapport concernant *“l'expérimentation animale et les chiens”*, il est surprenant de ne trouver comme seuls *“exemples de pratiques prétendument nécessaires”*, des points concernant l'élevage, les protéines végétales et la musicalité chez les cailles...*

« Dans les milieux de l'expérimentation animale, est jugée « nécessaire » toute utilisation d'animaux pour atteindre un but fixé par un protocole expérimental qui ne peut pas être atteint par d'autres moyens. Mais les buts fixés sont tellement spécifiques que la donne est faussée.» (p20)

La démarche scientifique repose sur la formulation d'hypothèses, qui sont soit confirmées, soit infirmées par des expérimentations. Dans ce cadre, **il est indispensable de fixer des objectifs clairs et spécifiques**, c'est le propre même de la démarche scientifique, qu'elle ait recours à des animaux ou pas. **Avoir des objectifs larges et compter sur la chance pour répondre à une question ne relève pas de la démarche scientifique.***

« Au fil de l'histoire, certaines découvertes ont été faites en utilisant des animaux. Toutes ont fini par être démontrées à nouveau, ou peuvent l'être aujourd'hui, par le recours à de nouvelles méthodes expérimentales n'utilisant pas d'animaux, toute connaissance pouvant être établie de différentes manières. » (p22)

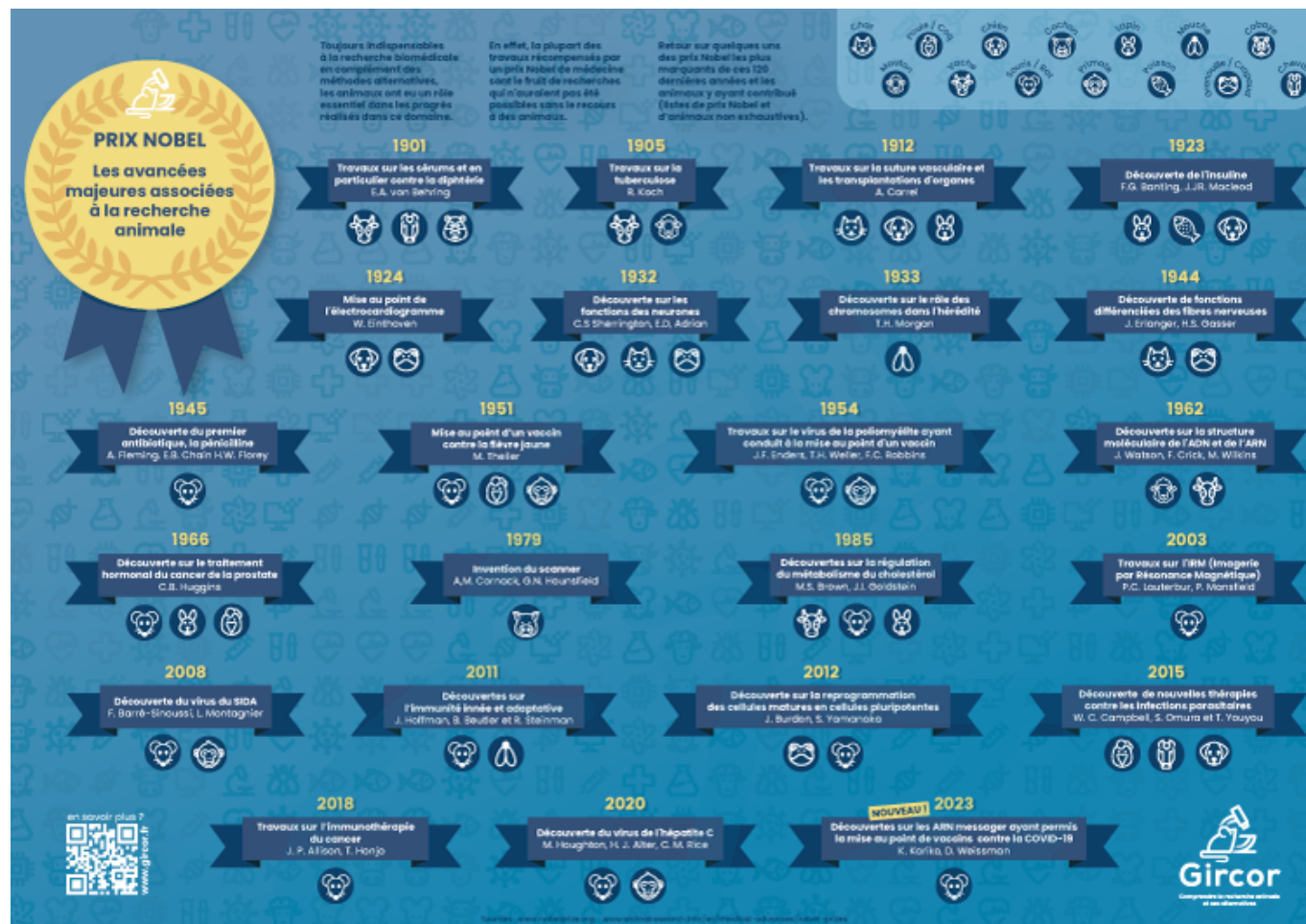
Cette affirmation péremptoire et outrancière (qui englobe toutes les recherches) propose tout simplement de réécrire l'histoire a posteriori.

C'est justement parce que des découvertes ont été faites, dans un premier temps, à l'aide d'animaux que les chercheurs ont souhaité mettre au point de nouvelles méthodes n'y recourant pas. Est-ce qu'aujourd'hui la rage serait éradiquée si [Pasteur n'avait pas, en premier lieu, eu recours à des animaux](#) ? Est-ce que [les avancées thérapeutiques pour les personnes infectées par le VIH](#) auraient pu voir le jour sans des modèles animaux ? Est-ce que [des vaccins contre la COVID-19](#) auraient pu être mis au point avec seulement des méthodes sans animaux ?*

Ajoutons que la plupart des travaux récompensés par un prix Nobel de médecine sont le fruit de recherches impliquant les animaux. Si la corrélation entre utilisation des animaux et Prix Nobel n'implique évidemment pas un lien de causalité, elle constitue un indicateur en l'absence d'alternatives ayant démontré la même efficacité.

La communauté scientifique déploie de constants efforts pour développer des alternatives scientifiquement crédibles et éthiquement acceptables à l'utilisation d'animaux. Le Gircor encourage et promeut le recours à toutes alternatives permettant le remplacement des animaux en recherche

dès lors qu'elles sont validées et reconnues d'utilité.



[Télécharger notre infographie sur les prix Nobel](#)

Alternatives

« La recherche clinique et l'épidémiologie, *in humano*, avec le consentement éclairé des sujets humains solidaires, sont des sources précieuses d'informations à ne pas négliger.

Ces méthodes ne demandent qu'à être développées dans le respect d'une réflexion

bioéthique déjà bien encadrée »(p22)

[Les études cliniques de phase I](#) reposent déjà sur des volontaires humains. Les recherches fondamentales menées avec des humains font partie intégrante des nombreuses approches utilisées pour comprendre le vivant et la biologie humaine, et sont très souvent utilisées en parallèle ou sont étayées par des recherches menées avec des modèles animaux.

En aucun cas, l'implication d'humains lors de phases préalables de validation de nouvelles thérapies ne peut être éthiquement considérée comme une méthode alternative possible.*

« L'enseignement sans les animaux » (p24)

Contrairement à ce que laisse entendre One Voice, l'enseignement a déjà mis en place des simulations numériques et organiques pour réduire le nombre d'animaux utilisés. [A titre d'exemple, l'École de chirurgie - Hôpital virtuel de Lorraine a divisé par quatre le nombre d'animaux dans ses formations depuis 2010 tout en passant de 400 à 3 000 étudiants.](#) Si ces simulateurs permettent d'acquérir le bon geste technique, le recours à l'animal reste indispensable pour anticiper tous les événements pouvant survenir lors d'une opération : gonflement des tissus, risque hémorragique, variation des paramètres vitaux...

Est-ce que les mêmes « *sujets humains solidaires* » précédemment cités seraient prêts à être opérés par un chirurgien qui ne se serait formé qu'avec des simulateurs ?

Recherche vétérinaire clinique

« Aucune réglementation spécifique ne semble encadrer cette recherche clinique vétérinaire en France » (p26)

Les pages 26 et 27 du rapport montrent un mélange entre les études précliniques (en laboratoire pour démontrer la tolérance et l'efficacité d'un médicament en développement), les études cliniques (en conditions terrain d'un médicament en développement sous sa forme définitive) et étude épidémiologique/post AMM (études d'une population, de marqueurs... ou de médicaments qui ont l'AMM).

Quelques éléments de réglementation pour les études précliniques et cliniques :

Dans le chapitre I, article 1, paragraphe 5, [la Directive 2010/63/UE](#) précise qu' »elle ne s'applique pas [...] aux essais cliniques vétérinaires nécessaires aux fins d'une autorisation de mise sur le marché d'un médicament vétérinaire ». Les animaux entrant dans ce type d'études ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques d'utilisation des animaux.

De son côté, dans son annexe II, [le Règlement UE 2019/6 du Parlement européen et du Conseil](#) précise les conditions de développement de médicaments vétérinaires en vue de leur AMM. Parmi lesquelles :

- Les essais pharmacologiques et toxicologiques doivent être réalisés conformément aux bonnes pratiques de laboratoire, dans un environnement contrôlé pour limiter les biais expérimentaux. Ils sont obligatoires avant de réaliser des études sur le terrain. Il est donc inenvisageable de faire appel d'emblée à des chiens de propriétaires (et si c'était le cas, il faudrait sans doute recourir à beaucoup plus d'animaux pour obtenir des résultats statistiquement valables).
- Il est fait référence aux monographies fixant les modalités de réalisation des études pour leur acceptabilité.

Si toutefois la réglementation était revue afin de permettre de faire des essais cliniques de phase I (ou équivalent) sur des chiens avec des propriétaires volontaires, un solide encadrement éthique serait alors indispensable pour éviter de se voir développer des filières parallèles financièrement lucratives.

« De plus, pour les prélèvements sanguins, par exemple, il est envisageable de recourir, comme cela se fait pour les personnes humaines, à des anesthésiants locaux afin que le chien ne souffre pas de la pénétration de l'aiguille. » (p27)

L'utilisation d'un anesthésiant local pour une prise de sang pour les « personnes humaines » (*sic*) est loin d'être systématisé, comme l'indique [le site du réseau de laboratoires Cerballiance](#) et qui précise les conditions de mises en oeuvre de cet anesthésiant local.

Est-ce que la prise de sang est douloureuse ?

Une prise de sang n'est pas douloureuse en soi mais peut-être effrayante pour certains. Nos préleveurs expérimentés feront en sorte de créer le climat le plus rassurant possible.

Pour les plus anxieux, il est possible d'obtenir en pharmacie une crème ou patch anesthésiant à appliquer au niveau de la zone de ponction, sur prescription médicale. Ce dernier doit être apposé au minimum 1 heure avant pour garantir son efficacité.

Certains de nos laboratoires Cerballiance disposent également de casques de réalité virtuelle à utiliser pendant la prise de sang et ainsi être plongé dans un autre univers pendant ce moment parfois redouté pour certains.

La Finlande

La Finlande : le pays pour lequel on pourrait « contester l'appellation « expérimentation animale » pour ce type de pratique, qui relève en fait de la recherche clinique sur des

patients canins. » (p2, p3, p4, p5, p9, p16, p26)

Tout au long de ce rapport, la Finlande est régulièrement citée comme l'exemple à suivre.

Le nombre important de chiens de compagnie utilisés dans les procédures finlandaises tant vanté dans le rapport est principalement dû [aux recherches du professeur Hannes Lori et de son équipe](#) qui, depuis plus de 20 ans, étudient les maladies génétiques des chiens grâce à des échantillons sanguins (comme [l'équipe Génétique du Chien de l'Université de Rennes](#)). Comme précisé dans le rapport, le but des études finlandaises est d' «étudier la santé des chiens ainsi que leurs maladies connues ». La Finlande a fait le choix de rentrer dans [la base ALURES](#) les études cliniques vétérinaires qui n'entrent habituellement pas dans ce champ d'application et n'ont donc pas été renseignées pour les autres pays.

Ces études se font dans le cadre du concept de [One Health](#) et les résultats peuvent donc bénéficier aux autres animaux et aux humains.

Sur le plan statistiques d'utilisations, il faut rappeler une évidence : les pays qui hébergent plusieurs centres de recherche préclinique ne peuvent être comparés aux pays qui en ont peu ou pas du tout. **Le tableau présenté en page 5 du rapport le montre pourtant bien et montre également que les médicaments vétérinaires pour les chiens ne sont pas développés en Finlande et y sont donc forcément importés.**

« La France pourrait largement s'en inspirer et réfléchir à une réglementation spécifique qui protège réellement les animaux, notamment en s'assurant de leur consentement et de celui de leurs humains. » (p26)

« Correctement encadrées, ces pratiques pourraient prévoir non seulement de ne rien faire sans l'accord de la famille de chaque patient canin, mais aussi de laisser ce dernier exprimer lui-même ses réticences, quitte à le retirer de l'étude s'il en manifeste la volonté. » (p27)

« Chaque chien, incapable de donner un consentement éclairé, ne devrait pouvoir être utilisé que dans des projets dont les résultats peuvent lui être personnellement bénéfiques » (p27)

« Respecter les choix manifestés par les chiens » (p27)

Les études de terrain impliquent déjà un consentement écrit et éclairé des propriétaires des animaux.

Quant aux chiens, il faut « s'assurer de leur consentement », le « laisser exprimer lui-même

ses réticences, quitte à le retirer de l'étude s'il en manifeste la volonté » pour conclure que « chaque chien [est] incapable de donner un consentement éclairé » tout en précisant qu'il faut « respecter les choix manifestés par les chiens ».

Antispécisme et revendications

« De nos jours, le critère majeur retenu par les spécialistes en éthique animale et en philosophie morale est la sentience, c'est-à-dire la capacité d'un individu à ressentir du plaisir, de la douleur et des émotions, à avoir un point de vue et des intérêts vis-à-vis du monde qui l'entoure. C'est ce qu'expose la Déclaration de Montréal, signée en octobre 2022 par des centaines de spécialistes de diverses écoles de pensée » (p21)

Voici quelques extraits de la [Déclaration de Montréal](#) :

- « *Nous sommes des chercheurs et chercheuses en philosophie morale et politique.* »
- « *La plupart d'entre nous pouvons d'ores et déjà nous passer d'aliments d'origine animale* »
- « *L'appartenance à un groupe biologique (qu'il soit délimité par l'espèce, la couleur de peau ou le sexe) ne peut justifier des inégalités de considération ou de traitement.* »
- « *Il est donc essentiel d'œuvrer à [la] disparition [de l'exploitation animale], en visant notamment la fermeture des abattoirs, l'interdiction de la pêche et le développement d'une agriculture végétale.* »

Ce rapport d'étude est donc plus le fruit d'une réflexion antispéciste inspirée par des chercheurs... en philosophie morale plutôt que le résultat d'une expertise scientifique rigoureuse comme il veut le faire croire.

« Nos revendications [...] : l'établissement [...] d'un calendrier inconditionnel de sortie de l'expérimentation animale pour les tests réglementaires [et] d'un calendrier inconditionnel de sortie de l'expérimentation animale pour la recherche fondamentale et appliquée dans l'Union européenne. » (p23)

Voilà qui est clair : arrêt de recherche sur les animaux en Europe !

Nous importerons donc des médicaments développés hors de l'UE dans des conditions moins strictes et moins respectueuses du bien-être des animaux... si nous y avons encore accès une fois que toute la recherche animale aura disparu d'Europe. Les pénuries récentes de médicaments essentiels comme le paracétamol ou l'amoxicilline devraient nous donner à réfléchir.

Conclusion

La démarche de transparence n'a aucun sens si elle ne s'accompagne pas de tous les efforts possibles pour aboutir à des pratiques irréprochables. Comme dans tous les domaines, la perfection n'existe pas, mais la dynamique vertueuse est très forte, et la recherche animale d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec ce qui se faisait il y a encore une vingtaine d'années.

Certaines associations de protection animale ont grandement contribué, de part leur exigence et leur intégrité, à l'amélioration des pratiques, car leur démarche était rationnelle, constructive et visait une recherche respectueuse de l'animal.

Le but des associations antispécistes comme One Voice est tout autre, il vise à la fin de toute utilisation d'animaux (compagnie, élevage, loisirs, recherche...). Dans le contexte de la recherche, leur action passe par le discrédit systématique de la communauté scientifique et des pouvoirs publics, quel qu'en soit d'ailleurs le prix pour notre santé et celle de nos animaux.

Ce rapport reflète cette position radicale et simpliste. Il ignore les avancées, y compris les plus récentes, rendues possibles grâce à l'utilisation d'animaux : la découverte de nouveaux traitements contre le cancer, les maladies métaboliques ou neurologiques, le développement des vaccins à ARN messenger qui ont contribué à mettre fin à la pandémie. Derrière sa prétention pseudo-scientifique, il s'agit en réalité d'une suite désordonnée de contre-vérités, d'approximations, de remises en question de la science et d'accusations contre le « système ».

Le Gircor accompagne l'amélioration des pratiques en recherche animale, tout en promouvant le développement de méthodes alternatives. Dans ce contexte, nous ne pouvons que déplorer ce genre de rapports trompeurs qui n'amènent que de la confusion au débat.

*ce passage étant un copier/coller du précédent rapport sur les primates, nous avons également copié/collé [notre fact-checking précédent](#).

En savoir plus

- [Directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques](#)
- [Règlement \(UE\) 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires](#)

- [Arrêté du 1er février 2013 relatif aux conditions d'aménagement des établissements utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques](#)
- [Bilan annuel national d'activité des comités d'éthique en expérimentation animale](#)
- [Chiffres 2021 sur le nombre d'utilisation des animaux dans la recherche](#)
- [Avis concernant les conditions d'agrément des comités d'éthique en expérimentation animale](#)
- -
- [Les recherches sur les chiens en Finlande](#)
- [Génétique du Chien de l'Université de Rennes](#)
- -
- [Pourquoi l'étude des cancers chez le chien bénéficie à la médecine humaine](#)
- [Prix Nobel : Les avancées majeures associées à la recherche animale](#)

Cet article a été téléchargé depuis [gircor.fr](https://www.gircor.fr)